



Communiqué de presse du 30 janvier 2008

Le SNEMG se réjouit du vote de la proposition de loi concernant les enseignants de Médecine Générale à l'Assemblée Nationale à l'unanimité des députés.

Les enseignants demandent que soit très rapidement négocié le décret d'application et que soient prévus les postes de titulaires et d'associés permettant le fonctionnement de la filière universitaire de Médecine Générale dans toutes les facultés de France.

Le Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale (SNEMG) accueille avec la plus grande satisfaction le vote unanime à l'Assemblée Nationale, après celui du Sénat, de la loi concernant les enseignants de Médecine Générale. Nous nous félicitons du partenariat avec les ministères de tutelle ayant conduit au vote de la loi.

Cette loi doit permettre de construire la filière universitaire de Médecine Générale qui est indispensable afin que cette spécialité soit enseignée et encadrée de manière satisfaisante dans les facultés de Médecine.

Au moment où les signaux confirment que la catastrophe démographique est réellement à venir, il est plus que temps de permettre à tous les étudiants du second cycle de découvrir l'exercice de la Médecine Générale par un vrai stage d'externat, de former tous les étudiants du DES de Médecine Générale à l'exercice ambulatoire avec les temps et moyens pédagogiques adéquats et de leur donner un choix éclairé avec les mêmes perspectives de carrières que les autres disciplines.

Pour que cette nécessité, réclamée en vain depuis des années, devienne réalité, nous attendons :

- **La négociation sur le décret d'application statutaire et sa publication dans les plus brefs délais**
- **Les arbitrages budgétaires appropriés afin que soient nommés en nombre les titulaires universitaires et les associés permettant de faire fonctionner cette filière en 2^{ème} cycle pour tous les étudiants en médecine et en 3^{ème} cycle pour encadrer et former la moitié de tous les internes de France.**

La volonté politique et la cohérence des choix seront estimés à l'aune de ces deux critères.

Le 30/01/2008 Contact Presse

Vincent Renard Président du SNEMG / 06 25 80 33 29